

L'APOLLINAIROIS



VOL. 28 / N° 6 / MARS 2021

Date de tombée : 12 février 2021
Prochaine parution : 2 mars 2021



- **RAPPEL** : LE PREMIER VERSEMENT DES TAXES ÉTAIT DÛ LE 28 FÉVRIER
 - Stationnement **interdit** dans les rues **jusqu'au 1^{er} avril**

INDEX

- 2 : Mot du maire
3 : Le mot d'Urbain
4 : Offre d'emploi pompier/pompière
5 : Bibliothèque - Filles D'Isabelle - Locaux à louer

- 6 : Inscription soccer été 2021
7 : Entraide – Message de l'Équipe pastorale
10-14 : Procès-verbaux de février 2021
14 : L'Oasis de Lotbinière - Bac brun
15 : Coordonnées

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

Mot du maire



En ces temps de pandémie, je tiens encore une fois à vous remercier, citoyens et citoyennes de Saint-Apollinaire, car en vous servant de nos services électroniques, nous avons été en mesure de vous donner un meilleur service. Je remercie aussi nos employés qui réussissent à vous donner un très bon service malgré le télétravail. Vos appels sont toujours retournés le plus rapidement possible. Tant que les consignes ne changeront pas, nous sommes obligés de tenir nos séances du conseil en visioconférence. Si nous respectons les règles de la Santé publique, nous aurons peut-être la chance de passer de la zone rouge à la zone orange d'ici le printemps.

Durant les prochains mois, les municipalités de la MRC de Lotbinière feront une mise à jour de leur politique AÎNÉS ET FAMILLE (MADA). Pour ce faire, nous solliciterons quelques citoyens à l'aide de sondage, de rencontres virtuelles ou de discussions téléphoniques. Si vous êtes sollicités, il serait très important d'y participer, car la politique MADA-Famille est un processus structuré de recherche de solution qui nous permet d'élaborer un cadre de référence. Celui-ci nous guide ensuite dans la planification, la réalisation et le suivi des actions en faveur des aînés et de la famille dans nos municipalités. Cela nous permet aussi d'avoir des subventions plus facilement.

L'été prochain, nous procéderons à des travaux majeurs sur la rue Principale, à partir de la rue de l'Église, jusqu'à la rue Côté. Ces travaux permettront entre autres le renouvellement des conduites en eau potable, des eaux usées, de séparation des égouts, en plus de refaire la voirie. Pour l'exécution de ces travaux, nous recevrons une aide financière de 1 417 574 \$ (Programme FIMEAU : 708 787 Québec, 787 000 Canada), soit environ 60 % des travaux qui sont évalués à 2 330 154 \$.

Pour les étudiants qui seraient intéressés à un emploi d'été, surveillez nos offres d'emplois qui seront annoncées bientôt. Nous aurons besoin de plusieurs animatrices et animateurs pour le camp de jour.

En ce qui concerne la bibliothèque, je vous informe des nouvelles heures d'ouverture, soit les mardis et mercredis, de 13 h 30 à 18 h 30. De plus, depuis le 8 février, les abonnés sont autorisés à parcourir les rayons afin de se choisir un livre. Je m'en voudrais d'oublier de féliciter trois de nos bénévoles qui ont franchi une étape importante. D'abord, Mme Lise Montminy et M. Steve Tanguay, bénévoles depuis cinq années. Également, Mme Gaétane Lévesque qui a donné beaucoup de son temps au cours des trente dernières années. Bravo et merci à vous trois pour votre persévérance. Enfin, toute notre reconnaissance et nos félicitations au responsable, Marc-Olivier Laprise, qui a su s'attirer les éloges des usagers par son dévouement et ses compétences.

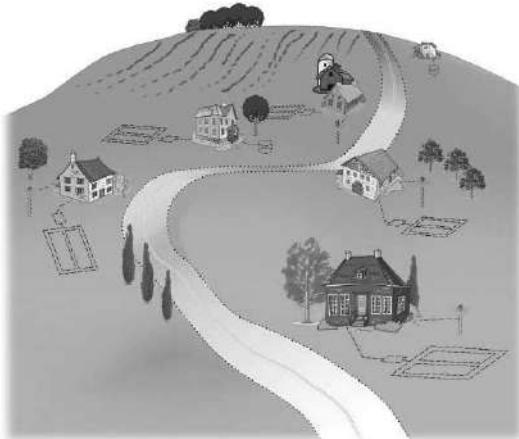
Comme chaque année, quand l'hiver s'installe, la Municipalité balise des sentiers pédestres et une piste de ski de fond en forêt. Nous tenons à remercier les propriétaires terriens qui ont l'amabilité de nous laisser passer sur leurs terres. Sans eux, ces activités ne seraient pas possibles. Nous vous rappelons aussi l'importance de tenir les lieux propres. Les sentiers et la piste de ski de fond sont accessibles à partir de la rue du Grand-Duc ou du Geai-Bleu. Enfin, de l'affichage a été ajouté pour aider au repérage.

Votre maire,
Bernard Ouellet

LE MOT D'URBAIN

Service de l'urbanisme

Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.



La Municipalité de Saint-Apollinaire décrète un programme de réhabilitation de l'environnement pour la construction ou la réfection des installations septiques autonomes (projet de règlement 894-2021).



Le programme s'applique à la partie du territoire de la municipalité qui n'est pas desservi par un réseau d'égout sanitaire municipal.

Un **prêt** peut être consenti pour les coûts réels des travaux de réfection ou de construction pour un maximum de **20 000 \$**. L'installation ne doit pas présenter une condition pour l'émission d'un permis de construction.

Le remboursement du prêt se fera sur une période de **15 ans** par versement annuel sur votre compte de taxes municipales.

Inscrivez-vous auprès de la Municipalité avant le **31 mars 2021** à Mme Cathy Bergeron au 418 881-3996, poste 229 ou par courriel au cathy.bergeron@st-apollinaire.com

Le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) change, consultez le Règlement 896-2021 sur le site internet au www.st-apollinaire.com.

Les bâtiments d'intérêt patrimonial situés à l'extérieur du noyau villageois seront ajoutés.

Suivant certains critères, les propriétaires pourraient recevoir de l'aide financière pour la réalisation de travaux qui ont pour effet de redonner au bâtiment ses caractéristiques architecturales et favoriser l'utilisation de matériaux davantage en lien avec le style et l'époque d'un bâtiment.

Restez à l'affût...

Types des demandes de permis et certificats	Janvier
Agrandissement – Bâtiment principal	1
Autorisation – Abattage d'arbre	1
Autorisation – Changement d'usage	1
Branchements	10
Clôture et muret de soutènement	1
Construction bâtiment principal	12
Installation septique	4
Piscine	1
Puits	2
Transformation et réparation	7
Total	40

N'hésitez pas à communiquer avec le service d'urbanisme pour toutes informations complémentaires ou visitez le site internet de la Municipalité au www.st-apollinaire.com

DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Sur le site internet de la Municipalité au :
www.st-apollinaire.com

Sur l'icône **PERMIS EN LIGNE - URBANISME**

Ou encore par le biais de :  Voilà!



OFFRE D'EMPLOI

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

POMPIERS / POMPIÈRE

TEMPS PARTIEL (SUR APPEL)

Responsabilités

La Municipalité de Saint-Apollinaire est actuellement en recrutement pour combler des postes de pompiers/pompières à temps partiel pour son service de sécurité incendie qui dessert une population d'environ 7500 résidents. Sous l'autorité du directeur du service, le pompier est appelé à intervenir lors de situations d'urgence sur le territoire de la municipalité ainsi que sur le territoire des municipalités avoisinantes requérant de l'aide. La Municipalité compte embaucher des candidats possédants, notamment d'excellentes capacités physiques, des aptitudes à travailler en équipe, démontrant un sens des responsabilités, un très bon jugement, des habiletés à communiquer, faisant preuve d'éthique professionnelle et d'une grande facilité d'apprentissage.

Profil recherché

- Être en bonne forme physique et être disposé à se soumettre à un examen médical;
- N'avoir aucun antécédent judiciaire;
- Détenir un permis de conduire valide et s'engager à acquérir la classe 4A pour les véhicules d'urgence dans les six mois suivants l'embauche;
- Être capable de travailler en équipe et de travailler sous pression;
- Prendre des initiatives, être vif d'esprit et fiable;
- Avoir des disponibilités;
- Détenir un secondaire V serait un atout;
- Posséder une formation en sécurité incendie POMPIER 1 ou s'engager à suivre cette formation selon les modalités et les délais prévus par le service et conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.

Autres conditions à satisfaire pour occuper un emploi de pompier à Saint-Apollinaire

- Avoir sa résidence principale à l'intérieur du territoire de la municipalité ou à un maximum de 8 km de la caserne.
- OU
- Avoir son emploi principal de jour, la semaine, sur le territoire de la municipalité et être disponible à répondre aux appels durant les heures de travail.

Type de poste

Poste à temps partiel (sur appel) et garde externe selon l'horaire du service.

Conditions salariales

Salaire et conditions selon l'entente en vigueur.

Responsable

Martin Miller

martin.miller@st-apollinaire.com

Tél. : 418 808-9410

Téléc. : 418 881-4152

Date limite de mise en candidature

19 mars 2021.



La bibliothèque « Au Jardin des livres » Saint-Apollinaire vous informe...

Nos nouvelles heures d'ouverture!



Afin de mieux répondre au besoin des citoyens, les élus municipaux ont accepté que la bibliothèque prolonge ses heures d'ouverture. Vous pouvez passer à la bibliothèque chercher vos réservations durant les nouvelles heures d'ouverture :

Mardi : 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 13 h 30 à 18 h 30

Accès aux rayons pour tous!

Depuis le 16 février, l'accès aux rayons est maintenant permis pour les usagers de la bibliothèque. Évidemment, le respect de la distanciation physique et le port du couvre-visage sont obligatoires. Le service de prêt de livres sans contact demeure toujours disponible.

SPECTACLE EN LIGNE POUR LES ENFANTS À la rescousse du chocolat

L'arrivée du printemps annonce l'ouverture de la fabrique de chocolat. Oh! malheur, la porte de la fabrique est verrouillée et Jeannot Lapin n'arrive pas à trouver la clé! Jeannot fait donc appel à Cric-Crac la girafe afin de la trouver. Mais Cric-Crac arrivera-t-elle à se faire confiance afin de relever les défis?

Du samedi 28 mars au samedi 18 avril 2021.

Pour les enfants de 0 à 7 ans

[Le lien du spectacle vous sera acheminé si vous en faites la demande à : bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com)

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement.

Suivez-nous sur Facebook [Bibliothèque Au jardin des livres](#) pour connaître nos nouveautés!



Un gros merci de votre collaboration et de votre patience pour cette situation un peu désagréable. Heureusement, nous pouvons vous offrir un minimum de service en attendant le retour à la normale.

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

Filles d'Isabelle

L'IMPACT DE LA PANDEMIE

Nous nous sommes endormies dans un monde et nous nous sommes réveillés dans un autre.

Soudain, il n'y a plus de magie. Les câlins et les bisous deviennent des armes et le fait de ne pas rendre visite aux parents, enfants et amis devient bien difficile à accepter, cela nous manque beaucoup, je sais, mais gardons l'espoir que la vie normale reviendra.

Soudain, vous avez réalisé que le pouvoir, la beauté, l'argent, etc. ne valaient rien et ne pouvaient pas vous procurer l'oxygène pour lequel vous vous battiez.

Le monde continue sa vie et il est magnifique ; il ne met en cage que des humains. Je pense qu'il nous envoie un message.

Vous n'êtes pas indispensables. L'air, la terre, l'eau et le ciel sans vous vont bien, et même mieux!

Je crois que ça mérite une réflexion : « quand vous reviendrez, rappelez-vous que vous êtes mes invités... pas mes maîtres ».

Unité - Amitié - Charité



Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110

LOCAUX À LOUER À PLACE FRANCOEUR

3 locaux à louer à Place Francoeur, 94, rue Principale :

Local 2 :	130 pi²	306.48 \$/mois
Local 5 :	212 pi²	499.79 \$/mois
Local 203 :	156 pi²	204.69\$/mois

Pour information : 418 881-3996, poste 232.



INSCRIPTIONS – ÉTÉ 2021

(U6 et +) Date limite : 18 mars 2021

(U4 et U5) Date limite : Jusqu'à ce que les équipes soient complètes

POUR S'INSCRIRE (récréatif et ligue de développement) :
www.st-apollinaire.com/services/services-municipaux/loisirs-et-culture/
(Accès-cité Loisirs)

Pour communiquer avec nous : soccer.stapollinaire@gmail.com
418 881-3996, poste 237
Coordonnatrice : Rosalie Cyr Demers

Les joueurs seniors (2002 et +) doivent s'inscrire auprès de l'ASL
(Association Soccer Lotbinière) <http://www.soccerlotbiniere.com>

U4	2017
U5	2016
U6-U7	2015-2014
U8	2013
U9-U10	2012-2011
U11-U12	2010-2009
U13-U14	2008-2007
U15-U16	2006-2005
U17-U18	2004-2003

L'ASL est alliée aux 18 municipalités de la MRC de Lotbinière. Elle est composée à la fois d'équipes de soccer récréatives et compétitives (Ligue de développement).

Les camps de sélection des équipes de développement

En mars (à confirmer selon les annonces gouvernementales)

- Masculin : U9 à U13
- Féminin : U9 à U12

Un courriel sera envoyé pour les dates exactes des camps!
Surveillez aussi la page Facebook : Association de soccer Lotbinière

L'inscription auprès de la Municipalité est obligatoire afin de participer aux camps de sélection et qu'un supplément sera à défrayer pour chaque joueur ayant été retenu dans une équipe de développement.

Offres d'emploi à venir

- Éducateurs (U4 à U8)
- Arbitres

Les personnes intéressées à occuper un poste ou à faire du bénévolat peuvent tout de suite manifester leur intérêt en nous écrivant :

soccer.stapollinaire@gmail.com

Initiation au soccer, 4 ans et 5 ans : **60 \$/enfant**

Le soccer à 5 : **U6-U7 : 78 \$/enfant U8 : 120 \$/enfant**

Le soccer à 7 : **120 \$/enfant**

Le soccer à 9 : **141 \$/enfant + frais de compétition à payer plus tard**



Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous voulons vous remercier pour votre collaboration durant la fermeture de notre centre pour ne pas avoir déposé vos précieux dons.

Maintenant que nous sommes ouverts, nous acceptons les dons de matériels et de vêtements. Les télévisions, matelas ou gros meubles ne sont pas acceptés.

Nous vous demandons votre collaboration afin de nous apporter des vêtements propres et en bonne condition. Pour les bénévoles qui font les vérifications des articles reçus, veuillez nous fournir avec les jouets et les petits électroménagers, toutes les pièces et les manettes pour assurer leur bon fonctionnement.

Nous mettons tous nos efforts afin de faire de notre boutique et centre de tri une expérience de plaisir pour les clients et les bénévoles qui donnent de leur temps pour aider notre communauté.

Nos heures d'ouverture ont changé temporairement dû au couvre-feu. Nous sommes ouverts les mardis de 10 h à 16 h et les samedis de 10 h à 16 h. Nous ne pouvons ouvrir les jeudis soir jusqu'à nouvel ordre. Pour toute information ou pour de l'aide alimentaire, vous pouvez nous joindre au 418 881-2179 ou nous laisser un message. Nous vous rappellerons dans les 24 heures.

Nous sommes très heureux de vous revoir!

Merci et à bientôt...

Les bénévoles de L'Entraide
de St-Apollinaire



APPELLE-MOI
418 838-4095
1 877 559-4095

Pour te libérer un peu
Lévis et environs
Sans frais



MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

LE CARÈME EN TEMPS DE PANDÉMIE...

Le carême qui nous revient chaque année nous est présenté comme un temps de conversion et de désert. Mais comment faire « désert » sur l'autoroute de nos activités et préoccupations quotidiennes?

Mais en fait, ne sommes-nous pas en temps de « désert » depuis le mois de mars dernier avec cette pandémie mondiale? N'avons-nous pas été forcés de ralentir notre rythme de vie et à réfléchir sur ce qui est plus essentiel dans notre vie?

Il y a eu l'avant pandémie et il y aura l'après pandémie. Mais qu'y aura-t-il de différent? À chacun de nous de répondre personnellement ce qui aura changé dans notre vie personnelle, familiale, professionnelle, scolaire, etc.

Peut-être avons-nous connu quelqu'un malade de la Covid 19? Peut-être avons-nous perdu un être cher ces derniers mois? Et tout cela nous rappelle le sérieux de cette pandémie qui a bouleversé toute la planète.

L'an passé, en février, nous avons commencé le temps du carême avec nos célébrations à l'église jusqu'en mars où la pandémie a bousculé nos vies et fermé nos églises! Pour la première fois de notre histoire, nous n'avons pu célébrer les Jours Saints dans nos églises, ni même la grande fête de Pâques, ni même le Temps Pascal. Nous nous sommes quittés pendant le carême et nous nous sommes retrouvés dans le temps ordinaires en juin.

Cette année, espérons vivre l'inverse en commençant le carême virtuellement et nous retrouver à l'église pour célébrer au cours des prochaines semaines et pour la grande fête de Pâques.

La liturgie de cette année nous invite à célébrer d'une façon ou d'une autre avec le thème «*Discerner sa Présence*» (revue Vie Liturgique)

De plus, Carmelle Laplante du service diocésain de Sainte-Anne-de-la-Pocatière nous rappelle que c'est également un temps qui nous invite à la confiance...

« Tout au long de la quarantaine du carême, la Parole de Dieu nous fera vivre une expérience de foi et de confiance... et aussi depuis le début de la pandémie, nous devons faire confiance à nos frères et sœurs du monde médical et scientifique... Nous avons dû également apprendre à faire confiance à nos dirigeants politiques et aux directeurs(trices) de la Santé Publique... Pendant quarante jours, en marchant avec Jésus, nous pourrons observer à quel point la confiance en Dieu, en sa Parole, peut opérer des changements dans certaines situations que nous vivons. »

Oui en ce carême qui a débuté le 17 février, osons la confiance en prenant soin les uns des autres...

Votre pasteur Denis Lalancette, curé

Les jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth



Bureau administratif
1720, rue Principale, Saint-Gilles
Tél. : 418 888-4953

Cimetière Issoudun
Cimetière Saint-Flavien
Cimetière Saint-Octave

Cimetière Saint-Antoine
Cimetière Saint-Janvier
Cimetière Sainte-Agathe

Horaire : mardi au vendredi, 9h à 12h
jardins.sainte-elisabeth@hotmail.com

3 cimetières avec columbarium : Saint-Agapit
Saint-Apollinaire
Saint-Gilles

MALGRÉ LA PANDÉMIE : LE PROJET PROGRESSE

Notre président, M. Richard Desrochers, a donné une entrevue exclusive à la journaliste Mélanie Labrecque, de l'hebdo *Le Peuple de Lotbinière*, publiée dans l'édition du 27 janvier dernier, afin de rejoindre les membres concessionnaires de la compagnie. Le titre en première page « AVENIR ASSURÉ » et le second en page 3 « Rendre les cimetières vivants » résument bien nos objectifs. M. Desrochers l'exprime bien : « C'est une chose de devenir propriétaire, mais il faut aussi voir à les développer. L'un de mes mandats sera d'en garantir la pérennité... »

La conception de notre nouveau **logo** est en cours. Dès que les membres du CA l'auront adopté, nous serons en mesure de vous le présenter.

Tel que prévu dans notre plan de communication, nous amorçons les premières démarches qui nous conduiront à l'ouverture de notre futur **site Internet**, dont le lancement aura lieu au printemps, sans oublier la page **Facebook**.

Un hiver très occupé, mais bénéfique pour nous TOUS!

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

MARS 2021

BONS COUPS DE L'ORGANISME

- Ateliers « Rumeurs » traitant divers sujets (l'amitié, l'amour, le consentement, l'image corporelle, etc.) animés dans nos 3 points de service en collaboration avec l'organisme Sexplique.
- Ouverture des MDJ de 17h30 à 19h30 et animateurs disponibles virtuellement de 19h30 à 20h30 pour le respect du couvre-feu.



RjLOTBINIERE



RjLOTBINIERE



RjLOTBINIERE



REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

Express vers Sainte-Foy

**MIDI
SUSPENDU**

Vu la pandémie et le manque de passagers dans l'Express vers Sainte-Foy, le service du MIDI est suspendu pour un temps indéterminé.

EN SEMAINE DE

Laurier-Station • Saint-Apollinaire • Sainte-Foy

DÉPARTS : Laurier-Station à 6h15, 6h45 et 8h
RETOURS : Sainte-Foy à 16h10, 17h00 et 18h10

Le trajet reste toujours le même.

Express Lotbinière

POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie :
130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103



REGROUPEMENT
DES JEUNES
DE LOTBINIÈRE

BONS COUPS DES JEUNES

- Plusieurs activités réalisées en février pour le mois « On s'love » en prévention du suicide et en promotion de la vie.
- Création du jeu de société « Intimid'Action » par un comité de 4 jeunes impliqués.
- Confection de cartes de St-Valentin pour les proches aidants de Lotbinière en collaboration avec le RPAL.

WWW.RJLOTBINIERE.COM

LICENCE POUR VOTRE CHIEN

Une licence est obligatoire en vertu de la réglementation municipale. Vous pouvez l'obtenir au bureau municipal au coût de 20 \$ pour le premier chien et 25 \$ pour le deuxième.

Vous pouvez inscrire votre animal en remplissant le formulaire ci-dessous et en y joignant un chèque fait à l'ordre de la *Municipalité de Saint-Apollinaire* ou remplir le formulaire en ligne à www.st-apollinaire.com. Le tout doit être acheminé à nos bureaux, au 11, rue Industrielle. L'enregistrement, ainsi que la médaille de votre chien vous seront transmis par la poste dans les jours suivants.

Le fait de ne pas identifier votre animal est passible d'une amende beaucoup plus importante que les droits à payer, soit de 100 \$ à 1000 \$, plus les frais de garde si le chien est errant.

Si vous n'êtes plus en possession de votre chien, veuillez nous en aviser en communiquant avec nous au 418 881-3996 ou par courriel à municipalite@st-apollinaire.com afin de tenir nos registres à jour.

Merci de votre collaboration!



Formulaire pour LICENCE DE CHIEN

Nom et prénom du propriétaire *			
Adresse *			
Courriel *			
Tél. (résidence) *	Tél. (bureau) *	Tél. (cellulaire ou pers. contact) *	
Nom du chien *		Race *	
Sexe *	Couleur *	Vacciné * Date <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Stérilisé * Date <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de naissance *		N° de tatouage (s'il y a lieu)	

VOTRE 1^{ER} VERSEMENT DES TAXES ÉTAIT DÛ LE 28 FÉVRIER

Vous pouvez payer via la plateforme Voilà ! Pour plus d'information, visitez le : www.appvoila.com

Vous pouvez également payer votre compte de taxes par internet. Voici la liste des institutions financières avec lesquelles vous pouvez le faire :

Caisse Desjardins - Banque de Toronto Dominion - Banque Royale - Banque Nationale - Banque de Montréal et Banque Scotia.

Le n° de référence correspond au numéro de matricule composé de la lettre F suivie de 16 chiffres.

Exemple : F1234 56 7890 00 0000.



Profitez du changement d'heure qui s'effectuera le dimanche 14 mars pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour **vérifier votre avertisseur de fumée**, il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

**Dans la nuit du samedi au dimanche
14 mars, on avance l'heure!**

PROCÈS-VERBAUX – FÉVRIER

SÉANCE ORDINAIRE 1ER FÉVRIER 2021

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 895-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin de modifier les usages permis dans la zone 195R dans le développement résidentiel le District, pour tenir compte des changements rapides du marché immobilier actuel;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'ajuster, par la réglementation, les hauteurs de bâtiments principaux dans ce secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 15 au 29 janvier 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le second projet de règlement portant le n° 895-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGL. NO 895-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 895-2021 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier les normes relatives aux hauteurs des bâtiments principaux dans les zones 182R, 184.1R, 184.2R et 185R, de modifier les usages permis dans la zone 185R et de créer la zone 185.1R.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 896-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA NO 594-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) implique un pouvoir discrétionnaire par une appréciation d'un projet par analyse qualitative;

ATTENDU QUE le Règlement sur les PIIA contribue à donner une image positive et dynamique de la Municipalité et permet de conseiller les propriétaires avec discernement et avec bon sens;

ATTENDU QUE le conseil veut ajouter les bâtiments d'intérêt patrimonial situés à l'extérieur du noyau villageois au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet de règlement portant le n° 896-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGL. NO 896-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 896-2021 modifiant le Règlement no 594-2007 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 898-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements

d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de répondre aux besoins changeants de ses résidents et d'une manière plus générale, de l'ensemble des contribuables, et cela, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin d'autoriser l'usage des camions restaurants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le premier projet de règlement portant le n° 898-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 899-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 592-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de construction numéro 592-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de répondre aux besoins changeants de ses résidents et d'une manière plus générale, de l'ensemble des contribuables, et cela, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin d'autoriser l'usage des camions restaurants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet de règlement portant le n° 899-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 900-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 593-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 593-2007 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de répondre aux besoins changeants de ses résidents et d'une manière plus générale, de l'ensemble des contribuables, et cela, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin d'autoriser l'usage des camions restaurants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet de règlement portant le n° 900-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 901-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin d'autoriser l'usage garderie dans la zone 53A;

ATTENDU QU'il y a une forte demande à Saint-Apollinaire pour des places en garderie;

ATTENDU QUE cet usage est un commerce ou service de voisinage qui peut être autorisé dans un îlot déstructuré en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le premier projet de règlement portant le n° 901-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES 45 À 53, RUE DU PARC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-022 pour la propriété située du 45 au 53, rue du Parc;

ATTENDU QUE le demandeur désire installer une clôture sur une partie des lignes arrière et latérales;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-022 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

ACCEPTATION PROVISOIRE DU PROLONGEMENT DES RUES DES TURQUOISES, DU SAPHIR ET DES RUBIS

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité, Gestion VJR inc. et 9262-5961 Québec inc. pour le prolongement des rues des Turquoises, du Saphir et des Rubis;

ATTENDU QUE le 28 janvier 2021, la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par un représentant de la firme SNC-Lavalin pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire inclut la liste des ouvrages nécessitant des corrections ou inachevés en référence au projet numéro 668 012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le prolongement de la rue des Turquoises, soit une partie du lot 6 329 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

D'accepter le prolongement de la rue du Saphir, soit une partie du lot 6 329 716 et le lot 6 329 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

D'accepter le prolongement de la rue des Rubis, soit une partie du lot 6 329 716 et le lot 6 329 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

D'accepter le sentier piétonnier composé des lots 6 329 717 et 6 329 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues et le sentier piétonnier qui seront cédés à la Municipalité par Gestion VJR inc. et 9262-5961 Québec inc. sont considérés comme publics, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

ACCEPTATION PROVISOIRE DU PROLONGEMENT DES RUES DU GRENAT ET DE L'AMÉTHYSTE

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et 9262-5961 Québec inc. pour le prolongement des rues du Grenat et de l'Améthyste;

ATTENDU QUE le 28 janvier 2021, la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par un représentant de la firme SNC-Lavalin pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire inclut la liste des ouvrages nécessitant des corrections ou inachevés en référence au projet numéro 653 362;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le prolongement de la rue du Grenat, soit une partie du lot 6 202 629 et les lots 6 202 630 et 6 202 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

D'accepter le prolongement de la rue de l'Améthyste, soit une partie du lot 6 202 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues qui seront cédées à la Municipalité par 9262-5961 Québec inc. sont considérées comme publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – SERVICE DE TONTE DES ESPACES VERTS

ATTENDU QUE le contrat de tonte des espaces verts vient à échéance et qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait au service de tonte des espaces verts.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 212 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 212 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
859-2019	2 428 000 \$
883-2020	784 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 859-2019 et 883-2020, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU CENTRE DE LOTBINIÈRE
140, RUE PRINCIPALE
ST-APOLLINAIRE, QC G0S 2E0

Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Apollinaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 859-2019 et 883-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq ans** (à compter du 17 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NO 859-2019 ET 883-2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 859-2019 et 883-2020, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 février 2021, au montant de 3 212 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre

soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

178 000 \$	0,50000 %	2022
180 000 \$	0,60000 %	2023
183 000 \$	0,70000 %	2024
186 000 \$	0,80000 %	2025
2 485 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 98,84114

Coût réel : 1,14317 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

178 000 \$	0,50000 %	2022
180 000 \$	0,60000 %	2023
183 000 \$	0,70000 %	2024
186 000 \$	0,80000 %	2025
2 485 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 98,80200

Coût réel : 1,15232 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

178 000 \$	0,45000 %	2022
180 000 \$	0,55000 %	2023
183 000 \$	0,65000 %	2024
186 000 \$	0,75000 %	2025
2 485 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 98,62900

Coût réel : 1,18627 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

178 000 \$	0,45000 %	2022
180 000 \$	0,55000 %	2023
183 000 \$	0,70000 %	2024
186 000 \$	0,80000 %	2025
2 485 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 98,71649

Coût réel : 1,25805 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 212 000 \$ de la Municipalité de Saint-Apollinaire soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité.

RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE L'OMH DU SUD DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'OMH du Sud a transmis au conseil municipal ses prévisions budgétaires pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité accepte, par la présente résolution, le dépôt des prévisions budgétaires de l'OMH du sud de Lotbinière pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 894-2021 RELATIF À UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité, plusieurs immeubles en immeuble rural ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22);

ATTENDU QUE la Municipalité est en droit d'exiger de certains citoyens la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22), dont la responsabilité de l'application impose à la Municipalité;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une aide financière pour des travaux de mise aux normes, et ce, tel que stipulé à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 janvier 2021 par André Sévigny, conseiller no 5, suivi d'une présentation du règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 894-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2019 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution no 18403-01-2021.

Adopté à l'unanimité

APPUI AU RECENSEMENT DE 2021

ATTENDU QUE le prochain recensement se déroulera en mai 2021;

ATTENDU QUE Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Adopté à l'unanimité.



Les nichoirs de
L'Oasis
DE LOTBINIÈRE
GROUPE COMMUNAUTAIRE ALTERNATIF
EN SANTÉ MENTALE

17, rue des Érables
Saint-Flavien
Tél. : 418 728-2085
Oasisdelotbiniere.org

ACHETEZ UN NICHORI C'EST...
3 BONNES ACTIONS EN UN SEUL GESTE !

1 Vous encouragez le travail de personnes qui s'impliquent activement dans une démarche afin de retrouver un équilibre, un mieux-être et éventuellement planifier un retour sur le marché de l'emploi.

2 Vous faites la différence pour la communauté d'hirondelles bicolores et des merlebleus de l'est de la MRC, des espèces d'oiseaux en déclin. Un beau geste écologique et vert !

3 Vous supportez financièrement la mission de L'Oasis de Lotbinière qui est d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant ou ayant vécu une problématique de santé mentale, une période difficile ou un déséquilibre émotionnel.

CHAQUE NICHORI EST
FABRIQUÉ À LA MAIN
À PARTIR DE CÈDRE
CANADIEN ET EST
ADAPTÉ AUX ESPÈCES
D'oiseaux VISÉES.



Avec le soutien
financier de:



15\$
pour les résidents
de la
MRC de Lotbinière

30\$
pour les résidents
à l'intérieur de la
MRC de Lethière

Téléphoner-nous
pour passer votre commande au 418 728-2085.
Vous serez par la suite invités à venir chercher
votre commande directement à notre organisme.
Des délais pour la fabrication des nichoirs peuvent s'appliquer.



SÉANCES
D'INFORMATION
BAC BRUN
Utilisation | Trucs et astuces | Questions
Séances virtuelles
COMPLET 23 mars
mercredi, 19h
25 mars
mardi, 19h
jeudi, 14h
Inscription obligatoire au www.lavieenbrun.com

Les citoyens de Saint-Apollinaire
verront le bac brun faire son
arrivée dès le printemps 2021.

Des tonnes de résidus verts et
alimentaires seront ainsi
détournés des lieux d'enfouissement
pour être valorisés sous
la forme de compost.

L'arrivée d'une plateforme de
compostage permettra, entre
autres, de prolonger la durée de
vie du site d'enfouissement, de
donner une seconde vie aux
matières organiques en plus de
contribuer concrètement à
l'atteinte des objectifs de la
Politique québécoise de gestion
des matières résiduelles.

La vie en brun.



Saint
Apollinaire
Santé pour réussir

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage



Centre Multifonctionnel

20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale Ordures ménagères



Tél. : 418 881-3996, poste 225

Directrice de la Régie : Manon Bouchard

Bibliothèque



Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h 30 à 12 h
Mardi : 16 h à 21 h
Mercredi : 16 h à 21 h
Jeudi : 16 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉ



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410



Directeur du service incendie : Martin Miller

L'HISTOIRE DU CANARD GOULU

Petit, j'élevais déjà des canards dans l'étang chez mes parents. Mais c'est en 1997, avec fougue, audace et enthousiasme, que j'ai choisi d'accrocher la toge d'avocat d'une première vie pour revêtir la chemise à carreaux. Et c'est ainsi qu'est né Le Canard Goulu, résultant de la concrétisation de ma passion pour la gastronomie et de l'accomplissement d'un besoin de création.

L'entreprise a démarré modestement et s'est développée pour devenir aujourd'hui propriétaire de **trois fermes**, d'un **rare abattoir artisanal** sous inspection permanente, d'une **usine de transformation** alimentaire, de **quatre boutiques** et d'un **site agrotouristique**.

Nous sommes rapidement devenus les spécialistes dans l'élevage et le gavage du canard ainsi que dans la transformation, la vente et la distribution de produits fins de canard et de foie gras. Si Le Canard Goulu a aujourd'hui déployé ses ailes, elle garde toujours ses mêmes valeurs de simplicité, d'authenticité et de souci du travail bien fait. Agriculture responsable, respect de l'animal et de l'environnement, de ses employés et de ses clients, étapes de production réalisées avec éthique, voilà l'essentiel des préoccupations quotidiennes de l'entreprise, dans le but d'offrir une qualité de produit absolue. Nous sommes fiers et heureux de vous accueillir au Canard Goulu!

– Sébastien Lesage, propriétaire



DU CANARD
À TOUTES LES
SAUCES
ÇA VOUS EN BOUCHE
UN COIN-COIN !



524, rang Bois-Joly
Saint-Apollinaire
(Québec) G0S 2E0

T 418 881-2729
F 418 881-4186
info@canardgoulu.com

Lundi au vendredi :
10 h à 17 h

Samedi et dimanche :
9 h 30 à 17

BIENVENUE!

